

Chiffres sur les grains et les viandes produits et consommés
à l'Isle de France et à Bourbon sur l'année 1767.
Désaccord entre Versailles et la colonie sur leur interprétation.

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/5a/2 n°20

Rapport au ministre établi par un de ses conseillers, sur les erreurs d'appréciation de Poivre et de Dumas qui les amènent à réclamer des fonds et des denrées pour l'alimentation des rationnaires du Roi.

Ce rapport doit dater de la fin de l'année 1768 puisqu'il fait référence à des lettres écrites à l'Isle de France au premier trimestre 1768. Nous le classons à l'année 1767, puisqu'il s'agit d'une discussion sur les chiffres de cette année-là.

Des raisonnements très discutables, telles les règles de trois qui en matière de production ne peuvent donner que des chiffres sans rapport avec la réalité. Mais on ne peut qu'être d'accord sur les « raisonnements extraordinaires » de Poivre et les « assertions inconsidérées » de Dumas.

On conseillera quand même à ce fonctionnaire l'achat d'un nouveau boulier.

Concernant les tortues de l'île Rodrigues, les quantités citées ici sont cohérentes avec celles communiquées dans l'état du 4 mars 1768 (voir base documentaire), mais si on retient ici un poids moyen de viande de 12 livres pour les tortues de terre et de 170 livres pour celles de mer, l'état du 4 mars retient 20 livres et 125 livres respectivement : des écarts qui rendent sans valeur toute statistique.

A propos de viande de bœuf, ce fonctionnaire calcule qu'il faut 397440 livres de viande pour satisfaire aux rationnaires du Roi, dont moitié en viande salée soit 198720 livres de bœuf salé par an. Si on regarde ce qui se passe réellement deux ans plus tard, la consommation de bœuf salé est de 60.000 livres par mois (Poivre le 27-10-70), elle est donc 3 fois et demie supérieure aux chiffres retenus ici pour estimer les besoins futurs. En conclusion, peu importe que les caleulettes aient quelques ratés si les chiffres invoqués et les projections ne valent rien.

1768

Isle de France

M. Poivre mande par ses lettres n° 13, 14, 15 et 35 que Monseigneur a trop compté sur le produit de la traite de Madagascar, et sur les récoltes des Isles de France et de Bourbon, en supprimant dès à présent tout envoi de comestible, et en diminuant sur les fonds à faire passer pour les dépenses de ces deux îles, le produit de la traite de Madagascar évalué à 700 mille livres.

La culture des Isles de France et de Bourbon était presque nulle à son arrivée, et ces deux îles ne seront de longtemps en état de suffire à leur approvisionnement en grains. La traite de Madagascar se trouve ruinée par la guerre que se font les insulaires. La flûte *la Garonne* n'a rapporté dans 3 voyages que 376 bœufs pour le compte du Roi et quelques esclaves qui, à l'exception de 17, ont été traités pour le compte de MM. Dumas, Vauquelin et Glemet, tous trois associés ; beaucoup de bœufs ayant même destination ont été débarqués pendant la nuit ; plusieurs avaient été saisis, mais ils ont été rendus pour ne pas irriter M. Dumas.

Le principal objet de la traite de Madagascar par rapport aux bestiaux devant être d'en multiplier l'espèce dans la colonie, il n'en a employé qu'une petite partie à la consommation journalière, et il a distribué le surplus à des habitants actifs et intelligents, à condition que, pour 10 vaches et un taureau, ils rendront au bout de 4 ans un bœuf la première année, et 7 chacune des années suivantes¹. Conséquemment cette traite ne peut opérer une diminution sur l'envoi des fonds et des approvisionnements.

¹ Rapport déformé, Poivre écrivait le 15 janvier 1768 : « j'exige que tous colons propriétaires auxquels j'avance un troupeau de 10 vaches et un taureau, que la quatrième année de la dite avance, ils fourniront au Roi un bœuf, et pendant les sept années suivantes, deux bœufs chaque année. »

Au surplus il lui est impossible de dire au juste quel peut être le produit de cette traite, n'ayant pu s'en faire rendre compte par le Sr Glemet qui se tient fort de la protection de M. Dumas son associé ; mais il présume que, s'il y a du bénéfice, ce ne sera pas pour le Roi. Enfin il supplie Monseigneur de lui envoyer au moins la moitié des comestibles nécessaires pour la consommation et tous les fonds qu'il a demandé par l'état qu'il a adressé à Monseigneur.

M. Dumas par sa lettre du 22 février n°1 mande qu'il a été surpris de ce que, sur les fonds nécessaires pour les dépenses des Isles de France et de Bourbon, on a fait déduction du produit de la traite de Madagascar évalué à 700 mille livres ; qu'avant son départ d'Europe il n'avait point été question d'un bénéfice réel en argent sur le produit de cette traite ; que celui qui a avancé une telle proposition est plus que menteur puisqu'il est infidèle, qu'une telle proposition, si on est venu à bout de l'accréditer dans l'esprit de Monseigneur, est une trahison. Il demande en quoi et comment la traite de Madagascar peut produire un bénéfice entrant en compte de recette. Si elle produit des bœufs il faut les consommer, si elle produit des génisses il faut les livrer aux habitants sur un traité qui produira un bénéfice sur la consommation future. Si la traite produit des esclaves il faut en compléter les ateliers du Roi ; après quoi il faudra les distribuer aux habitants à peu près au même prix auquel ils reviennent au Roi, et recevoir leurs denrées en paiement ce qui ne fait pas entrer un sol dans la caisse de la colonie.

M. Poivre par sa lettre n°48 envoie un état des grains qui étaient en magasin au premier janvier dernier. La quantité s'en montait à 3,129,206 livres [pesantes], et il mande que cet approvisionnement excède de beaucoup tous ceux qui se sont trouvés dans cette colonie depuis plus de 20 ans. La plus grande partie de ces grains a été apportée de l'île Bourbon où il en reste encore beaucoup plus qu'à l'Isle de France.

Malgré les instances des colons il n'a voulu recevoir aucun grain de la dernière récolte, faute de grenier pour les placer, ayant été obligé de se servir de mauvais bâtiments du port où tous les grains sont si fort entassés qu'il est impossible de les remuer, ce qui fait craindre qu'ils ne se gâtent.

Il annonce par ses lettres n°8 et 43 que la récolte de 1768 sera des plus abondantes.

*

Les raisonnements de M. Poivre sur la nécessité de lui envoyer d'Europe au moins la moitié de l'approvisionnement en comestibles, et sur la nullité de la traite de Madagascar pour la caisse du Roi à l'Isle de France, sont fort extraordinaires, et les assertions de M. Dumas sur le même objet sont au moins fort inconsidérées.

Suivant l'état joint à la lettre de M. Poivre n°48, la quantité de grains qui était en magasin au premier janvier dernier montait à 3,129,206 livres. Cet ordonnateur mande par la même lettre que tous les greniers des colons étaient pleins et qu'il ne pouvait rien recevoir de la récolte de l'année faute de greniers. Ces deux îles sont donc en état de fournir bien au-delà de ce qu'elles peuvent consommer (*). Il est par conséquent très inutile d'y envoyer des farines de France et de faire à Madagascar et à Keda des achats de grains, préjudiciables d'ailleurs à la culture du pays dont les débouchés sont déjà trop bornés.

(*) Nota : En comptant même les esclaves appartenant au Roi, Sa Majesté n'aurait au plus que 4500 personnes à nourrir, lesquelles, à raison d'une livre et demie de grains par jour n'en doivent consommer par an que 2,065,500 livres.

Quant à l'approvisionnement en viande, la seule flûte *la Garonne*, en moins de 4 mois, a remis à l'Isle de France 376 bœufs vivants restant de 428, et 96 moutons restant de 160, le surplus étant mort dans la traversée, et 77600 livres de bœuf salé. En supposant que la moitié des 376 bœufs et des 96 moutons ait été distribué aux habitants pour la population, il sera resté pour la consommation 188 bœufs et 96 moutons². Suivant le marché que M. Poivre a passé avec le Sr Maissin et sur lequel M. Dumas assure que l'entrepreneur est favorisé d'un bénéfice de 200 pour cent au préjudice des intérêts du Roi, chaque bœuf doit donner 170 livres de viande ; conséquemment les cent quatre-vingt-huit bœufs ont dû rendre ci

.....	31960 livres de viande
Les 48 moutons à 20 livres chaque	960

² ou plutôt 48 moutons. (Erreur corrigée par la suite)

à quoi il faut ajouter les salaisons qui consistent savoir	
en bœuf salé	77600
poitrines	3602
308 langues à 2 livres chacune	616
<u>Total de la viande provenant de la traite de Madagascar</u>	<u>114 738 livres</u>

L'île Rodrigue a fourni

4823 tortues de terre pesant chacune 12 livres ce qui fait	57876
242 tortues de mer pesant chacune 170 livres au moins font	41140
<u>Total de la viande provenant de l'île Rodrigue</u>	<u>99 016 livres</u>

Total **213 754 livres**

La totalité de la viande nécessaire pendant l'année pour 794880 rations que le Roi est obligé de fournir à raison d'une demi-livre par ration est de 397440 livres

Ainsi la traite de Madagascar et l'île Rodrigue ont fourni l'année dernière plus de la moitié de la viande nécessaire pour les Isles de France et de Bourbon.

Mais si, comme le propose M. Poivre, on laisse à Madagascar quelques personnes pour continuer la traite pendant l'hivernage, si on joint les flûtes *l'Ambulante* et *la Normande* à *la Garonne*, si ces 3 flûtes sont employées à la traite depuis le 1^e mai jusqu'au 1^e octobre, ce qui fait 6 mois au lieu de 4, chaque flûte doit procurer au moins 623 bœufs, 140 moutons et 116400 livres de bœuf salé³; ce qui fera pour les 3 flûtes 1896 bœufs⁴, 420 moutons et 349200 livres de bœuf salé. (**)

En supposant que l'on donne la moitié des rations en viande fraîche, l'autre moitié en bœuf salé, et que l'île Rodrigue fournisse comme l'année dernière environ 100 mille livres de tortue, la totalité de la viande nécessaire n'étant que de 397440 livres, il ne faudra que 584 bœufs⁵ vivants à raison de 170 livres pour chaque bœuf, et 198720 livres de bœuf salé. La traite de Madagascar aura conséquemment fourni 1312 bœufs, 420 moutons et 150480 livres de bœuf salé de plus qu'il n'en faut pour la consommation. Ainsi l'approvisionnement en comestibles et la population des bestiaux se trouvent assurés pour les deux îles. Ce qui anéantit encore l'assertion de MM. Dumas et Poivre sur la nullité des produits de la traite pour la rentrée des fonds dans la Caisse de l'Isle de France.

En effet cette traite fournissant la viande nécessaire pour l'approvisionnement, les fonds que l'on envoie de France pour cet objet resteront dans la Caisse de la colonie. Les bestiaux qui excéderont la quantité nécessaire pour la consommation, ainsi que les esclaves qui ne seront pas retenus pour le service du Roi seront vendus aux habitants ou donnés en échange de leurs grains que Sa Majesté s'est obligé de prendre ; et ce sera encore un déboursé de moins à faire.

Les fonds assignés et envoyés à l'Isle de France pour l'achat des approvisionnements en pain et en viande montent à 434484 livres.

(**) Nota : Ce calcul, quelque considérable qu'il paraisse est encore fort au-dessous de ce que mande le Sr Glemet, il assure pouvoir chaque année faire rendre à l'Isle de France de 4 à 5000 bœufs.

*

[Ajout de la main du ministre :] écrire en conséquence une lettre détaillée.

³ Les 623 bœufs ne répondent à aucune règle de calcul : par une règle de trois à partir des 376 bœufs rapportés par la flûte *la Garonne*, en passant de 4 mois à 6 mois, on obtient 564 bœufs.

⁴ 1896 bœufs : erreur, lire $623 \times 3 = 1869$ bœufs

⁵ Ces 584 bœufs, à raison de 170 livres de viande par bœuf, fournissent un total de 99280 livres de viande fraîche ; en ajoutant 100.000 livres de viande de tortue on obtient 199280 livres de viande fraîche nécessaires.

* * *